# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



# 1. Identification

Identificateur de produit 10X RBC Lysis Buffer

Autres moyens d'identification

Code du produit DG-RBC

Usage recommandé Préparation d'échantillons d'ADN pour le séquençage Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société Dovetail Genomics, LLC
Adresse 2161 Delaware Ave
Santa Cruz. CA 95060

Les Etats-Unis

Téléphone(831) 713-4465Site Webdovetailgenomics.com

Numéro de téléphone

d'urgence

+1 866 519 4752 (access code: 334943)

# 2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

**Mention de danger** Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

**Prévention** Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/du

visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin.

StockageNon attribué.ÉliminationNon attribué.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements

supplémentaires

Aucune.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination<br/>chimiqueNom commun et<br/>synonymesNuméro<br/>d'enregistrement CAS%CHLORURE DAMMONIUM12125-02-97 - 13

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf disposition contraire.

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada

942657 Version n°: 02 Date de révision: 27-Mars-2018 Date d'émission : 23-Février-2018

### 4. Premiers soins

Inhalation Contact avec la peau Contact avec les yeux Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une

rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

spécial, si nécessaire Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

contre les incendies Méthodes particulières

d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

# 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les veux. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Température de stockage : entre 2 et 8°C.

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada

942657 Version n°: 02 Date de révision: 27-Mars-2018 Date d'émission : 23-Février-2018

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	s d'exposition de l'ACGIH Type	Valeur	Forme
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m3	Fumées.
	TWA	10 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour l'Albert	a (Code de l'hygiène et de la sécurité	au travail, Annexe 1, Tablea	u 2)
Composants	Туре	Valeur	Forme
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m3	Fumées.
	TWA	10 mg/m3	Fumées.
	mbie-Britannique. (Valeurs limites d'e		il pour les substances
	sur la santé et sécurité au travail 296/	-	Fa
Composants	Туре	Valeur	Forme
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m3	Fumées.
	TWA	10 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT de Manitoba Composants	(Règlement 217/2006, Loi sur la sécui Type	rité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m3	Fumées.
	TWA	10 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour l'Ontari	io. (Contrôle de l'exposition à des age	nts biologiques et chimique	s)
Composants	Туре	Valeur	Forme
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m3	Fumées.
	TWA	10 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT du Québec, (	Ministère du Travail. Règlement sur la	a santé et la sécurité du trav	ail)
Composants	Туре	Valeur	Forme
Composanto	••		
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m3	Fumées.
CHLORURE DAMMONIUM	-	20 mg/m3 10 mg/m3	Fumées. Fumées.
CHLORURE DAMMONIUM	STEL	10 mg/m3	Fumées.
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)	STEL	10 mg/m3  observée pour les ingrédients.  nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu l'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo	Fumées. Ingements d'air l'heure). L I, utiliser des enceintes Dour maintenir les Dour maintenir les Dour maintes limites
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)  eurs biologiques limites  ntrôles d'ingénierie propriés	TWA  Aucune limite d'exposition biologique de la limite d'exposition biologique de la limite d'exposition biologique de la limite d'exposition doivent être adapt d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma	10 mg/m3  observée pour les ingrédients.  nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu d'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo che oculaire.  otection individuelle	Fumées. Ingements d'air l'heure). L I, utiliser des enceintes Dour maintenir les Dandées. Si des limites Disphériques à un niveau
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)  eurs biologiques limites ntrôles d'ingénierie propriés  sures de protection individue Protection du visage/des	TWA  Aucune limite d'exposition biologique de l'est de ventilation doivent être adapt d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable. Assurer l'accès à une dourelle, telles que les équipements de proporter des lunettes de sécurité à écrar	10 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu d'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo che oculaire. etection individuelle ns latéraux (ou des lunettes à	Fumées. Ingements d'air l'heure). Li I, utiliser des enceintes Dour maintenir les Dandées. Si des limites Disphériques à un niveau
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)  eurs biologiques limites ntrôles d'ingénierie propriés  sures de protection individue Protection du visage/des yeux	TWA  Aucune limite d'exposition biologique de l'exposition biologique de l'exposition biologique de l'exposition doivent être adapt d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable. Assurer l'accès à une douelle, telles que les équipements de profession de l'exposition d	10 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu d'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo che oculaire. etection individuelle ns latéraux (ou des lunettes à	Fumées. Ingements d'air l'heure). L I, utiliser des enceintes Dour maintenir les Dandées. Si des limites Disphériques à un niveau
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)  eurs biologiques limites ntrôles d'ingénierie propriés  sures de protection individue Protection du visage/des yeux  Protection de la peau	TWA  Aucune limite d'exposition biologique de l'est de ventilation doivent être adapt d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable. Assurer l'accès à une dourelle, telles que les équipements de proporter des lunettes de sécurité à écrar	10 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu d'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo che oculaire. etection individuelle ns latéraux (ou des lunettes à ants aux produits chimiques	Fumées. Ingements d'air l'heure). L I, utiliser des enceintes Dour maintenir les Dandées. Si des limites Disphériques à un niveau
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)  eurs biologiques limites atrôles d'ingénierie propriés  sures de protection individue Protection du visage/des yeux  Protection de la peau Protection des mains	TWA  Aucune limite d'exposition biologique de la faut utiliser une bonne ventilation gére débits de ventilation doivent être adapte d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable. Assurer l'accès à une dourelle, telles que les équipements de proporter des lunettes de sécurité à écrar	10 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu d'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo che oculaire.  otection individuelle ns latéraux (ou des lunettes à ants aux produits chimiques oprié.	Fumées. Ingements d'air l'heure). L I, utiliser des enceintes Dour maintenir les Dandées. Si des limites Disphériques à un niveau Coques).
CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)  eurs biologiques limites ntrôles d'ingénierie propriés  sures de protection individue Protection du visage/des yeux  Protection de la peau Protection des mains Autre	TWA  Aucune limite d'exposition biologique de la faut utiliser une bonne ventilation gété débits de ventilation doivent être adapt d'isolement, une ventilation locale ou concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, ma acceptable. Assurer l'accès à une dourelle, telles que les équipements de proporter des lunettes de sécurité à écrar	10 mg/m3 observée pour les ingrédients. nérale (habituellement dix cha tés aux conditions. S'il y a lieu d'autres mesures d'ingénierie p es limites d'exposition recomn intenir les concentrations atmo che oculaire. otection individuelle ns latéraux (ou des lunettes à ants aux produits chimiques oprié. er un appareil respiratoire app	Fumées. Ingements d'air l'heure). Le propriées des enceintes dour maintenir les nandées. Si des limites desphériques à un niveau coques).

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

**État physique** Liquide.

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada

942657 Version n°: 02 Date de révision: 27-Mars-2018 Date d'émission : 23-Février-2018

**Forme** Liquide clair. Couleur Non disponible. Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. pН

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair N'explose pas. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau **Température** 

Non disponible.

d'auto-inflammation

Non disponible. Température de décomposition Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Produits azotés. Composés de chlore.

# 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit Ingestion

une voie d'exposition professionnelle principale.

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada

942657 Version n°: 02 Date d'émission : 23-Février-2018 Date de révision: 27-Mars-2018

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une

rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)

<u>Aiguë</u> Cutané

toxicologiques

DL50 Rat > 2000 mg/kg, 24 heures

**Orale** 

**DL50** Rat 1650 mg/kg

1410 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Cancérogénicité

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Autres informations** Aucun(e) connu(e).

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

CHLORURE DAMMONIUM (CAS 12125-02-9)

Aquatique

Poisson CI 50 Cyprinus carpio 209 mg/l, 96 heures

> NOEC Pimephales promelas 11.8 mg/l, 28 Jours

(concentration sans effet observé)

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible pour ce produit.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada

942657 Version n°: 02 Date de révision: 27-Mars-2018 Date d'émission : 23-Février-2018 5/7

## 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### **IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

# 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Non déterminé(e).

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

# Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

# Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

# Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (FINECS)	Oui

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada

Non

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\*

Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Oui

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques Oui

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Date de publication23-Février-2018Date de la révision27-Mars-2018

Version n° 02

Liste des abréviations ACGIH : American Conference of Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes

industriels, États-Unis).

IATA: Association du transport aérien international.

GRV : Grand récipient pour vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des matières

dangereuses).

CL50: concentration létale, 50 %.

DL50: dose létale, 50 %.

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

CSEO: Concentration sans effet observé. LEMT: Limites d'exposition en milieu de travail. STEL: Limite d'exposition de courte durée. TDG: Transport des Marchandises Dangereuses.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service d'indexation chimique).

Avis de non-responsabilité Dovetail Genomics, LLC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes

informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience

actuellement disponibles.

10X RBC Lysis Buffer SDS Canada